



Décision relative à des demandes de changement de composition d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu les demandes de changements mineurs de composition du produit phytopharmaceutique **MAVRIK FLO***

*de la société ADAMA FRANCE SAS
enregistrées sous les n° 2021-1775, 2022-2403, 2023-2057 et 2024-1916*

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 19 juin 2025 et du 17 septembre 2025,

La modification de la composition intégrale du produit référencé ci-après **est accordée** en France sous réserve du respect de la composition du produit autorisée dans les conclusions de l'évaluation du 17 septembre 2025.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.



Informations générales sur le produit

Noms du produit	MAVRIK FLO MAVRIK SMART TALITA UP KLARTAN KLARTAN UP KLARTAN SMART TALITA SMART TALITA MAVRIK L.I.F.E KLARTAN L.I.F.E TALITA L.I.F.E MAVRIK UP EVURE
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ADAMA FRANCE SAS 33 rue de Verdun 92156 SURESNES France
Formulation	Emulsion de type aqueux (EW)
Contenant	240 g/L - tau-fluvalinate
Numéro d'intrant	8900564
Numéro d'AMM	8900564
Fonction	Insecticide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A l'exception des cas liés à l'ajout d'un coformulant alternatif, pour la mise sur le marché français, la fabrication du produit s'opère exclusivement selon la nouvelle composition autorisée, dans un délai maximum de 12 mois à compter de la présente décision.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 03/10/2025

DocuSigned by:

 AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)